

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 170-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.449

Déposée le: 25.07.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Berger (Aeschi, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Réguler la population de lynx dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé d'envoyer une demande de régulation de la population de lynx dans le canton de Berne à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Développement :

La dernière étude de la centrale de gestion de la faune sauvage (KORA) le montre clairement : en Suisse, il n'existe pratiquement aucun autre endroit où la concentration de lynx est aussi élevée que dans l'Oberland bernois. Cette observation confirme ainsi ce que l'on sait depuis longtemps : on trouve toujours moins de chevreuils et de chamois dans cette région. Le lien direct avec la population de lynx est évident. Les milieux de la chasse le confirment également.

La densité des lynx est estimée à 3,13 pour 100 kilomètres carrés. L'objectif initial du Plan Lynx de l'OFEV était d'atteindre 1,5 lynx pour 100 kilomètres carrés. Cet animal n'a pratiquement aucun prédateur naturel. Par conséquent, sa population augmente. Il faut mettre fin à la diminution du gibier ongulé.

La population de lynx doit maintenant être régulée par des mesures appropriées. Dans la réponse à la motion 178-2016 Schenk-Anderegg, le gouvernement a annoncé la planification de mesures sur la base des données de population. Elle renvoie ensuite à la mise en œuvre du Plan Lynx Suisse par le canton de Berne. Les chiffres étant désormais disponibles, le plan doit être appliqué en conséquence.

Destinataire

- Grand Conseil